

Capitale du Champagne
EPERNAY
CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- COMMUNICATION DE DECISIONS DE JUSTICE (Rap. M. le Maire)
- 3- COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDES – MODIFICATION (Rap. M. le Maire)
- 4- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
 - a) Avis du Conseil municipal concernant l'autorisation de déroger au repos dominical pour l'hypermarché Carrefour (Rap. M. FROMM)
 - b) Conventions de partenariat entre la Ville d'Epervnay et le Club des Partenaires de l'avenue de Champagne pour la soirée blanche du 14 juillet 2017 et Les « Habits de Lumière » - conventions de mécénat entre la Ville d'Epervnay, la FCN et Cochet Concept (Rap. M. FROMM)
 - c) Chalet de l'Arcanière - rapport annuel 2015 - et convention d'affermage (Rap. Mme MAZY)
 - d) Garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d'HLM - Plurial Novilia pour la réhabilitation thermique de 56 logements rue de l'Île de France (Rap. Mme MAZY)
 - e) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)
 - f) Modification du tarif relatif à l'occupation du domaine public du local sis rempart Perrier (Rap. Mme MAZY)
- 5- COHESION SOCIALE ET EDUCATION
 - a) Politique de la Ville - attribution de subventions (Rap. Mme CHARIF)
 - b) Contrat de Ville 2015-2020 - bourse au permis de conduire - attribution 2017 et modification du règlement (Rap. Mme CHARIF)
- 6- ANIMATION ET ATTRACTIVITE
 - a) Convention de partenariat entre la Ville d'Epervnay et le Lions Club d'Epervnay pour l'installation de Boîtes à livres (Rap. M. DEMONGIN)
 - b) Fixation de tarifs de vente d'anciens ouvrages du Musée du Vin de Champagne et d'Archéologie Régionale (Rap. M. DEMONGIN)
 - c) Convention de mécénat entre la Ville d'Epervnay et la société Alliance Partenaires Graphiques (Rap. M. DEMONGIN)
 - d) Convention de partenariat entre la Ville d'Epervnay et l'association FCC - France Communication Culture (Rap. M. MOITTIE)
 - e) Révision des tarifs des Accueils de loisirs (Rap. M. MARANDON)

- f) Protocole d'accord pour l'installation d'un panneau de signalisation sur la façade d'un immeuble (Rap. M. FROMM)
- g) Tarifs forains 2017 pour les fêtes de la Villa, du 14 juillet et de septembre (Rap. M. FROMM)
- h) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la société SPARFLEX (Rap. M. FROMM)

7 - CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Approbation du projet du futur « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Cession de deux droits d'usage de stationnement au parking souterrain du Centre-ville au profit de la Ville d'Epernay par la SCI A.J.K et par M. et Mme PRIN (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Prêt à usage des parcelles du Mont-Bernon par la S.A. M.H.C.S. au profit de la Ville d'Epernay (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Application au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration des nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Bail commercial au profit de Madame Aline TRIOLET (Rap. Mme LEGRAS)
- f) Transition énergétique - convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (Rap. M. RODRIGUES)
- g) Convention de partenariat pour l'organisation du « Responsib'All day » 2017 entre la société G.H MUMM et Cie et la Ville d'Epernay (Rap. M. RODRIGUES)
- h) Installations classées pour la protection de l'environnement ex Société Sita Nord Est - dépôt de déchets communaux - commune de Chouilly (Rap. M. VERDIER)
- i) Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires et installations de traitement pour la carrière de la plaine d'Aÿ - Epernay (Rap. M. VERDIER)
- j) Autorisation exceptionnelle de fermeture temporaire d'une partie de l'espace public rue Gambetta à titre gratuit (Rap. M. VERDIER)

8 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaiènt excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3508

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Edouard ABON, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3510

3-COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDES - MODIFICATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-22,

Considérant qu'à la suite du départ de deux membres du groupe "Epernay Bleu Marine", il y a lieu de revoir la composition des commissions d'études afin de garantir l'expression pluraliste des élus siégeant au Conseil,

Considérant que cette représentativité découle du résultat obtenu par chaque liste lors du scrutin municipal,

Considérant, toutefois, que le mandat de conseiller municipal s'exerce personnellement, indépendamment de l'inscription à un groupe,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la composition des 4 commissions d'études de la manière suivante :

- commission Administration Générale et Finances : 12 membres ;
- commission Cohésion Sociale et Education : 12 membres ;
- commission Animation et Attractivité : 17 membres ;
- commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable : 14 membres.

Adopté à l'unanimité des votants.

Ne prennent pas part au vote : M. LEFEVRE, M. RICHARD, Mme PERREIN, et M. ANGERS.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3511

4a-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE DEROGER AU REPOS DOMINICAL POUR L'HYPERMARCHÉ CARREFOUR

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron,

Vu l'article L 3132626 du Code du Travail,

Vu la délibération n°16-2963 du 21 novembre 2016 portant dérogation au repos dominical pour les commerces de détails,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 9 mars 2017,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Vu la demande de l'hypermarché Carrefour visant à ouvrir le dimanche 24 septembre en lieu et place du 2 juillet en raison de la période d'anniversaire de l'enseigne,

Considérant que CARREFOUR est le seul hypermarché sur le territoire de la commune,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la population de bénéficier des offres commerciales mises en place lors de tels événements,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de modifier la liste des 12 dimanches annuels dans laquelle une dérogation au principe du repos dominical des salariés est autorisée pour les hypermarchés (code APE 4711F),

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, sollicitée par l'Hypermarché CARREFOUR pour le dimanche 24 septembre et de ce fait, l'arrêté n°R16-1780 du 6 décembre 2016 est modifié.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour - 2 contre : Mme PERREIN et M. RICHARD - 2 abstentions : M. ANGERS et Mme DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3512

4b1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MARNE POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE »2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaiènt excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3513

4b2- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE »2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que BEC Construction Champagne souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec BEC Construction Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3514

4b3- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CREDIT AGRICOLE DU NORD EST POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE »2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que le Crédit Agricole du Nord Est souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Crédit Agricole du Nord Est,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3515

4b4- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE COLAS NORD EST POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE »2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que COLAS NORD EST souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec COLAS NORD EST,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3516

4b5- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA S.N.C.F. ALSACE-CHAMPAGNE ARDENNE-LORRAINE POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE »2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la SNCF Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la SNCF Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3517

4b6- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE CTPC-RESEAU MOUVEO POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE »2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la Société CTPC - Réseau Mouvéo souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la Société CTPC - Réseau Mouvéo,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3518

4b7- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE SPARFLEX POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE » 2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que l'entreprise Sparflex souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Sparflex,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaiènt excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n°17-3519

4b8- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE TEKLISS POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE » 2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que Tekliss souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Tekliss,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3520

4b9- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'HOTEL PREMIERE CLASSE EPERNAY POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE »2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que l'Hôtel Première Classe Epernay souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec l'Hôtel Première Classe Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3521

4b10- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE INEO RESEAUX EST POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE » 2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels qu'INEO RESEAUX EST souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec INEO RESEAUX EST,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3522

4b11- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE SMURFIT KAPPA POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE »2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que SMURFIT KAPPA souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec SMURFIT KAPPA,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3523

4b12- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE PALACE POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE » 2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que le cinéma LE PALACE souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec LE PALACE,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3524

4b13- CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA FCN POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE » 2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la FCN souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la FCN,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3525

4b14- CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET COCHET CONCEPT POUR LA SOIREE BLANCHE DU 14 JUILLET ET DES « HABITS DE LUMIERE » 2017

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que Cochet Concept souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Cochet Concept,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3526

4c-CHALET DE L'ARCANIÈRE RAPPORT ANNUEL 2015 CONVENTION D'AFFERMAGE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-1 et L. 1411-3 ;

Vu le rapport présenté par l'Association des Amis du Chalet de l'Arcanière pour 2015,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 29 mars 2017,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel 2015 établi par l'Association « les Amis du Chalet de l'Arcanière », délégataire de la gestion du chalet de l'Arcanière.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3527

4d-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM-PLURIAL NOVILIA POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DE 56 LOGEMENTS – RUE DE L'ILE DE FRANCE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – Plurial Novilia en date du 14 février 2017, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la réhabilitation thermique de 56 logements, rue de l'Île de France à Epernay,

Vu le contrat de prêt n° 59361 en annexe signé entre la S.A d'HLM – Plurial Novilia, ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 1 230 000 € réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PAM (Prêt à l'Amélioration) de 390 000 €,
- Prêt PAM Eco prêt de 840 000 €.

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total 1 230 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 59361 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : Mme PERREIN et M. RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3528

4e-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu les demandes de subvention des associations,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 9 mai 2017, de la commission Cohésion sociale et Education du 10 mai 2017 et de la commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de telles subventions,

AUTORISE le versement de :

1) Subventions d'action

Chavaloin

1 500 €

- Participation à l'organisation de la 3^{ème} édition du festival
« Le Palais Dépote » au Palais des Fêtes, le 8 avril 2017

Imputation budgétaire : 6574 30 CAC267 CULT SUBVENTI

SPAR FILMS

500 €

- Participation à l'organisation de la manifestation
« Park and watch », dans les jardins de l'Hôtel de Ville,
le 21 juin 2017

Imputation budgétaire : 6574 30 CAC267 CULT SUBVENTI

Châlons Champagne Reims Basket

2 500 €

- Participation aux interventions et animations dans la ville

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

<u>Racing Club Epernay Champagne</u>	10 500 €
Aide compensatoire au financement d'un poste d'Educateur sportif Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<u>Moto-club d'Epernay</u>	1 000 €
- Participation au 13 ^{ème} Enduro international d'Epernay, Terres de Champagne, le 14 mai 2017 Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<u>Le Réveil</u>	5 000 €
Aide compensatoire au financement d'un poste d'Educateur sportif à temps partiel Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<u>Racing Club Epernay Athlétisme</u>	1 500 €
- Participation à l'organisation du 8 ^{ème} 10 km d'Epernay, le 28 avril 2017 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<u>Association Culturelle des Turcs d'Epernay</u>	500 €
- Participation à l'organisation de la Fête des Enfants les 15 et 16 avril 2017, à la salle Odile-Kopp Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action	
<u>L'Entr'Aide</u>	250 €
- Aide au fonctionnement Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action	
<u>Jardin partagé de Bernon</u>	500 €
- Aide au fonctionnement Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action	
<u>Confédération Nationale du Logement 51</u>	250 €
- Participation à l'organisation du Conseil citoyen Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action	
2) <u>Subventions exceptionnelles</u>	
<u>Job's 51</u>	2 700 €
-Participation à l'achat de matériel informatique Imputation budgétaire : VCV832-824- 20421-cvil	
<u>Mondement 1914</u>	100 €
- Participation au fonctionnement de l'association Imputation budgétaire : 65748 024 1FC101 POPU FETPATRDIV	

Collège Terres Rouges

600 €

-Participation à l'action « Promouvoir la santé et le bien de l'élève dans son parcours scolaire face aux addictions, avec ou sans produit »

Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Santé

Association SVEZ.DA, coordonnatrice française de l'événement

300 €

- Participation d'Hasnaoui FILALI aux championnats du monde de performances artistiques WCOPA, du 25 juin au 9 juillet 2017, à Hollywood

Imputation budgétaire : 2ED 240 20 6574 JEUN

Office de Tourisme Epernay Pays de Champagne

89 400 €

- Participation à l'acquisition de l'application mobile « SkyBoy »

Imputation : 9T0950 204181 95 SUBEXCEPTI TOUR

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3529

4f-MODIFICATION DU TARIF RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU LOCAL SIS REMPART PERRIER

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-3049 en date du 13 décembre 2016 relative aux tarifs municipaux pour l'année 2017,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mai 2017,

Considérant que le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour le local sis Rempart Perrier à Epernay a été fixé par la délibération du Conseil municipal n°16-3049 en date du 13 décembre 2016 relative aux tarifs municipaux pour l'année 2017 à 1675,50 €,

Considérant qu'il appartient à la collectivité de fixer et de modifier, tant dans l'intérêt du domaine et de son affectation que dans l'intérêt général, les modalités de cette utilisation privative et les conditions auxquelles elle entend la subordonner,

Considérant, qu'à ce titre, il convient de fixer un nouveau montant de la redevance relative à l'occupation du Domaine Public du local commercial sis Rempart Perrier à 3600 euros par an,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer, à compter du 1^{er} juin 2017, le montant annuel de la redevance relative à l'occupation du domaine public du local commercial sis Rempart Perrier à 3600 euros par an,

DIT que cette recette sera inscrite au compte 70323 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3530

5a-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville, pour la période 2015-2020,

Vu la délibération 2017-03-10 du 30 mars 2017 de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux Plaine de Champagne,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 10 mai 2017,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les orientations retenues dans le cadre du Contrat de Ville de la Ville d'Epernay,

Considérant qu'au regard des objectifs poursuivis par le Contrat de Ville, le Comité de pilotage du 1^{er} mars 2017 a validé la programmation pour l'année 2017 et proposé une répartition financière selon les projets déclinés selon le tableau ci-annexé,

Considérant que cette programmation a été adoptée par délibération n°2017-03-10 en date du 30 mars 2017 de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux Plaine de Champagne.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter toute subvention auprès de l'Etat et des différents financeurs,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à verser les participations de la Ville selon le tableau ci-annexé et les modalités suivantes :

une avance de 50 % du montant de la subvention dès la notification ;
le versement du solde au vu de la réalisation de l'action ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes suivants :

6184/824/VCV832/ Actions
6574/824/VCV832/ Actions
6574/824/VCV832/Prévention
6574/824/VCV832/Horprogram
6574/90/VEI833/ Autres
6574/90/VEI833/Pconduire
6574/824/VCV832/Santé
6574/824/VCV832/maisenfant

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes suivants :

74718/824/VCV832/ Actions
74718/824/VCV832/frcommun
74718/824/VCV832/santé
74718/90/VEI833/pconduire

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaiènt excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3531

5b1-CONTRAT DE VILLE 2015-2020 BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE ATTRIBUTION 2017

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010, 26 novembre 2012, 28 juin 2016 et de ce jour, instaurant le principe et les modalités du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 2 mai 2017,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 10 mai 2017,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Monsieur Davit MARGARYAN, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Jimmy GAUDIER, la somme de 1 000 € ;
Madame Jamila HAMMICH, la somme de 1 000 € ;
Madame Cassandra VIGNOT, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Merab MAISURADZE, la somme de 1 000 € ;
Madame Lauriane PEIGNIE, la somme de 1 000 € ;
Madame Karine MATHIEU, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Terendiak SERGEY, la somme de 1 000 € ;
Madame Claire REVOAL, la somme de 1 000 € ;
Madame Cindy CHENAL, la somme de 1 000 € ;
Madame Jaimie LUC, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Lyova SMOYAN, la somme de 1 000 € ;
Madame Karène BRANCO, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Antoine COLLIGNON, la somme de 1 000 € ;
Madame Emilie MICHELOT, la somme de 1 000 € ;
Madame Elodie LAMANDE, la somme de 1 000 €.

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

- un premier versement après la réalisation de la contrepartie pour les personnes ayant déjà obtenu le Code au préalable ou l'obtention du Code de la route au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école;

- un deuxième versement après la réalisation de la contrepartie et au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école.

PROPOSE d'attribuer un premier versement à l'auto-école pour les personnes suivantes :

Madame Estelle BOULET, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Assata SECK, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur Matthieu MILLARD, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Gayane CHAHOIAN, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur Damien PETIT, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur François LARDIER, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur Christopher MASSELLES, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €).

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé par la présente délibération et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Monsieur Steven ALEXANDRE, la somme de 1 000 € ;
Madame Cassandra GADRET, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Steven TELLIER, la somme de 1 000 €.

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIRE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3532

5b2-BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE MODIFICATIONS DU REGLEMENT

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010 et du 26 novembre 2012, instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission "Bourse au permis de conduire" du 2 mai 2017,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 10 mai 2017,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat de Ville d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Considérant la nécessité de faire évoluer le dispositif en apportant certaines modifications,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les modifications suivantes apportées au dispositif "bourse au permis de conduire", et par conséquent les nouvelles dispositions apportées à la charte d'engagements, la convention de bénévolat et à la convention de partenariat :

- *Assiduité aux cours de code de la route :*

Le bénéficiaire devra suivre au moins 8 cours de code par mois. Dans le cas contraire, une tentative de remobilisation sera effectuée et un délai de 3 mois sera accordé au bénéficiaire. A l'issue de ce délai et sans changement de sa part, la bourse sera annulée.

• *Durée de réalisation de la contrepartie :*

Le bénéficiaire devra réaliser sa contrepartie dans les 12 mois qui suivent la date du courrier de notification.

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIRE du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 90 VEI833 CVIL PCONDUIRE.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3533

6a-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE LIONS CLUB D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 9 mai 2017,

Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que dans le cadre de l'opération « Agir pour le lecteur, Vaincre l'illettrisme », le Lions Club d'Épernay a développé l'action « boîtes à livres »,

Considérant que ces « boîtes à livres » sont destinées à mettre à disposition des livres, en libre accès,

Considérant que le Lions Club Épernay offre 3 boîtes à livres à la Ville d'Épernay,

Considérant que ce projet permet une diffusion de la culture sur le territoire sparnacien,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le don des 3 boîtes à livres, conditionné par leur installation sur le domaine public en 2017,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaiènt excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3534

6b-FIXATION DE TARIFS DE VENTE D'ANCIENS OUVRAGES DU MUSEE DU VIN DE CHAMPAGNE ET D'ARCHEOLOGIE REGIONALE

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste des ouvrages,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 9 mai 2017,

Considérant la volonté de la Ville de vendre ces ouvrages au public mais aussi à des revendeurs,

Considérant la nécessité de déterminer des tarifs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de vente des dits ouvrages suivant le tableau joint :

N°	Titre	Nombre de pages	ISBN	Auteur	Editeur	Année d'édition	Prix de vente à l'époque	Tarif revendeur	Prix 2019 tarif vente publique en euros HT	Prix 2019 tarif vente publique en euros TTC	Nombre exemplaires disponibles
7	[Guide du musée d'Épernay-Catalogue par A. Brisson et J. J. Hatt] - Musée de préhistoire et archéologie régionale	In-16 (19 cm), 20 p., pl., couv. ill.	FRBNF331088730000008	A. Brisson et J. J. Hatt	Municipalité d'Épernay	1969		6,62	9,45	10	87
22	Les Celtes en Italie et en Champagne : du VI ^{ème} siècle au 1 ^{er} siècle avant Jésus-Christ. Plaquette réalisée à l'occasion de l'exposition "Les Celtes en Lombardie" présentée à Paris du 19 nov. au 19 déc. 1984 et de celle présentée à Épernay, musée Municipal (19 oct.-8 déc. 1985) et à Reims, Ancien collège des Jésuites (3 mai-29 juin 1986) intitulée "L'Italie et la Champagne celtique"	1 vol. (53 p.) : ill., couv. ill. ; 30 cm		V. Kruta, L. Kruta-Poppi, M. Tizzoni, et alii	Municipalité d'Épernay	1985		3,97	5,67	6	55 (livrets)
11	Céramique peinte gauloise en Champagne du VI ^e au I ^{er} s. avant J.-C. : [Exposition] Musée d'Épernay, 10 juin - 30 octobre 1987	(21 x 29,7), 102 p., illustrations couleur et N/B		J.J. Charpy et P. Roualet	Imp. Choque, Épernay	1987		9,26	13,23	14	159 + livrets d'accueil
12	Les Celtes en Champagne : cinq siècles d'histoire, Musée d'Épernay, 23 juin-3 novembre 1991 / [catalogue rédigé par] Jean-Jacques Charpy et Pierre Roualet	280 p. : ill. ; 30 cm		J.J. Charpy et P. Roualet	Municipalité d'Épernay	1991		7,94	11,34	12	204
13	L'Europe celtique du Ve au III ^e siècle avant J-C contacts, échanges et mouvements de populations : actes du Deuxième symposium international d'Hautvillers, 8-10 octobre 1992 / [organisé par le Musée d'Épernay ; le Centre d'études celtiques ; le Service régional de l'archéologie du Ministère de la Culture] Mémoire de la Société archéologique champenoise ; 9	422 p. : ill., couv. ill. en coul. ; 31 cm	2-910652-02-5	éd. par Jean-Jacques Charpy	Kronos B.Y.	1995	400 F	19,85	28,35	30	227
15	Les Celtes dans la Marne. Exposition réalisée dans le cadre du programme culturel "Marne, pays d'histoires 2001-2003"	1 vol. (non paginé [60 p.] : ill. en coul., couv. ill. en coul. ; 23 cm		éd. par Jean-Jacques Charpy	Conseil général de la Marne	2001	40 Fr	5,29	7,56	8	1018

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes CME253 et CME254 321 7088 MEDI

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYLAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3535

6c-CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE ALLIANCE PARTENAIRES GRAPHIQUES

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 9 mai 2017,

Considérant que les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les 16 et 17 septembre 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay et la société Alliance Partenaires Graphiques souhaitent mettre en place une convention de mécénat, pour la création de la brochure des Journées Européennes du Patrimoine 2017,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie patrimoniale du territoire sparnacien,

Considérant que la société Alliance Partenaires Graphiques apportera une contribution financière en tant que « Mécène Officiel » à la création de la brochure patrimoniale des Journées Européennes du Patrimoine, et à ce titre versera 350 € (trois cent cinquante euros) en faveur de la Ville d'Epernay,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera le soutien d'Alliance partenaires graphiques sur les supports de communication,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce mécénat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le mécénat nature de 350 € d'Alliance Partenaires Graphiques,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3536

6d-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION FCC-FRANCE COMMUNICATION CULTURE

RAPPORTEUR : Benoit MOÏTTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 9 mai 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay et l'association FCC – France Communication Culture souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation du forum international des médias de cuisine – Cooking medias show,

Considérant que cette manifestation contribue à l'attractivité et à la notoriété de la Ville,

Considérant que la Ville d'Epernay a décidé d'apporter son soutien à l'association afin de contribuer à la bonne réalisation de cet événement, d'une part, en attribuant une subvention de 12 000 € et en mettant à disposition, à titre gracieux, le Palais des Fêtes et des salles de la Maison des Arts et de la Vie Associative et, d'autre part, en assurant la prise en charge d'un cocktail et en relayant la programmation dans ses supports habituels de communication.

Considérant qu'en contrepartie, l'association s'engage notamment à informer la Ville sur l'avancée du projet, du programme et des actions mis en œuvre, à associer la Ville dans les opérations de communication et conférences de presse, à mentionner sur les différents supports de communication le soutien de la Ville et à apposer son logo.

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3537

6e-REVISION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les attentes de la Caisse d'Allocations Familiales quant aux tarifs bruts pratiqués à Epernay,

Vu les conventions de prestation de service « Accueil Collectif de Mineurs » signées avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 9 mai 2017,

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des Accueils de Loisirs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-dessous,

Pour les 2/6 ans (Accueils de Loisirs Maternels) :

Grille tarifaire		2016				2017			
		Tarif brut	Bons CAF/MSA	Journée avec repas	½ journée sans repas	Tarif brut	Bons CAF/MSA	Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 €	10,00 €	7,90 €	2,10 €	1,05 €	10,10 €	7,90 €	2,20 €	1,10 €
	De 369 à 426 €	10,05 €	7,75 €	2,30 €	1,15 €	10,15 €	7,75 €	2,40 €	1,20 €
	De 427 à 487 €	10,20 €	7,60 €	2,60 €	1,30 €	10,30 €	7,60 €	2,70 €	1,35 €
	De 488 à 581 €	10,55 €	7,45 €	3,10 €	1,55 €	10,65 €	7,45 €	3,20 €	1,60 €
	De 582 à 659 €	11,00 €	7,30 €	3,70 €	1,85 €	11,10 €	7,30 €	3,80 €	1,90 €
	De 660 à 814 € (5 enfants et plus)	11,00 €	7,30 €	3,70 €	1,85 €	11,10 €	7,30 €	3,80 €	1,90 €
	Plus de 659 €	10,40 €		10,40 €	5,20 €	11,00 €		11,00 €	5,50 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		9,80 €	5,50 €	4,30 €	2,15 €	11,00 €	5,50 €	5,50 €	2,75 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		24,90 €		24,90 €	12,45 €	25,60 €		25,60 €	12,80 €

Pour les 6/13 ans (Accueils de Loisirs Élémentaires) :

Grille tarifaire		2016				2017			
		Tarif brut	Bons CAF/MSA	Journée avec repas	½ journée sans repas	Tarif brut	Bons CAF/MSA	Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 €	9,50 €	7,90 €	1,60 €	0,80 €	9,60 €	7,90 €	1,70 €	0,85 €
	De 369 à 426 €	9,55 €	7,75 €	1,80 €	0,90 €	9,65 €	7,75 €	1,90 €	0,95 €
	De 427 à 487 €	9,60 €	7,60 €	2,00 €	1,00 €	9,70 €	7,60 €	2,10 €	1,05 €
	De 488 à 581 €	10,05 €	7,45 €	2,60 €	1,30 €	10,15 €	7,45 €	2,70 €	1,35 €
	De 582 à 659 €	10,40 €	7,30 €	3,10 €	1,55 €	10,50 €	7,30 €	3,20 €	1,60 €
	De 660 à 814 € (5 enfants et plus)	10,40 €	7,30 €	3,10 €	1,55 €	10,50 €	7,30 €	3,20 €	1,60 €
	Plus de 659 €	9,00 €		9,00 €	4,50 €	9,50 €		9,50 €	4,75 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		8,50 €	5,50 €	3,00 €	1,50 €	9,50 €	5,50 €	4,00 €	2,00 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		24,20 €		24,20 €	12,10 €	24,90 €		24,90 €	12,45 €

Pour les adolescents (Passeport Vacances 11/16 ans) :

Grille tarifaire		2016	2017
		Semaine	Semaine
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 €	3,90 €	4,00 €
	De 369 à 426 €	4,20 €	4,30 €
	De 427 à 487 €	4,85 €	5,00 €
	De 488 à 581 €	6,30 €	6,50 €
	De 582 à 659 €	7,70 €	7,90 €
	De 660 à 814 € (5 enfants et plus)	7,70 €	7,90 €
	Plus de 659 € sans les bons CAF	22,55 €	23,20 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA (bons déduits)		4,65 €	4,80 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		61,00 €	62,80 €

DIT que la recette sera imputée sur les comptes HCL 845/524/7066 FHOP, MPT ACM/524/7066/MPT, 2 EC 235/64/7066/EDUC/ 2-6 ans, 2 EC 235/64/7066/EDUC/ 7-13 ans, 7066 MPT 524 MPT ADOS, 7066 HAD 847 FHOP et 2EC235 64 7066 JEUN PASSPOR budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3538

6f-PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION SUR LA FACADE D'UN IMMEUBLE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires de la copropriété en date des 15 juillet 2015 et 27 avril 2017,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 9 mai 2017,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de signalétique à l'entrée du parking Centre-ville,

Considérant que ce panneau affecte l'aspect de la façade du bâtiment privé sur lequel il est apposé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de protocole d'accord pour l'installation d'un panneau de signalisation sur la façade d'un immeuble ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord,

DIT que les dépenses afférentes seront engagées sur le compte du Budget annexe du parking.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3539

6g-TARIFS FORAINS 2017 POUR LES FETES DE LA VILLA DU 14-JUILLET ET DE SEPTEMBRE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 9 mai 2017,

Vu la consultation des représentants des forains, le 24 février 2017,

Considérant la nécessité de statuer sur les droits de place pour les fêtes du 14 juillet, de Septembre et de La Villa pour l'année 2017 en tenant compte des coûts réels de consommation des fluides,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les différents tarifs selon le tableau suivant :

Tarifs Fête Foraine du quartier de La Villa (du 31 mai au 5 juin inclus)	
Tarif par m ² , pour toute la durée de la fête, électricité incluse.	1,00 €
Forfait métier > 250 m ² - électricité incluse	150 €
Forfait caravane, électricité et eau incluse (sur 5 jours d'occupation)	47 €

Tarifs Fête Foraine du 14-Juillet (du 7 au 16 juillet inclus)	
Intensité par phase	Forfait électrique (abonnement + consommation) pour 9 jours de fête
< 15 A	50,50 €
16 à 30 A	101,00 €
31 à 60 A	202,00 €
61 à 80 A	268,00 €
81 à 100 A	335,00 €
101 à 160 A	536,00 €
161 à 200 A	671,00 €
Surface en m²	Droit de place / m² (eau incluse)
> à 301 m ²	1,36 €
de 151 à 300 m ²	1,46 €
de 51 à 150 m ²	1,57 €
de 1 à 50 m ²	1,67 €
Forfait « petits appareils »	
< à 2 appareils	Compris dans le métrage du métier
> 2 appareils	30 € l'unité
Forfaits caravanes, électricité et eau incluse (sur 15 jours d'occupation)	
Caravane principale d'habitation	96,45 €
Caravane de couchage, sans cuisine et sans douche	48,20 €
Forfait « frais de dossier »	
Applicable pour tout dossier non retourné ou incomplet	50,00 €

Tarifs Fête Foraine de septembre (du 15 septembre au 27 septembre inclus)	
Intensité	Forfait électrique (abonnement + consommation) pour 13 jours de fêtes
< 15 A	68,00 €
16 à 30 A	134,00 €
31 à 60 A	271,00 €
61 à 80 A	362,00 €
81 à 100 A	451,00 €
101 à 160 A	719,00 €
161 à 200 A	901,00 €
Surface en m²	Droit de place / m² (eau incluse)
Forfait > à 600 m ²	700,00 €
Forfait de 251 à 599 m ²	1000,00 €
De 151 à 250 m ²	3,90 €
De 51 à 150 m ²	4,15 €
De 1 à 50 m ²	4,65 €

Forfait « petits appareils »	
< à 2 appareils	Compris dans le métrage du métier
> 2 appareils	50 € l'unité
Forfaits caravanes, électricité et eau incluse (sur 22 jours de présence)	
Caravane d'habitation principale, y compris camping américain	147,00 €
Caravane d'habitation principale type « camping »	115,00 €
Caravane de couchage (sans cuisine et sans douche)	63,00 €
Forfait « frais de dossier »	
Applicable pour tout dossier non retourné ou incomplet	50,00 €

DIT que les recettes seront inscrites sur VDE 902/94/7336.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3540

6h-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE SPARFLEX

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité en date du 9 mai 2017,

Vu le projet de convention,

Considérant que la Ville organise les 9, 10 et 11 juin 2017 la 13^{ème} édition de la Fête de la Bière,

Considérant que la société SPARFLEX souhaite apporter son soutien à cette manifestation en proposant de réaliser la capsule officielle de l'évènement qui sera distribuée aux visiteurs,

Considérant la nécessité de statuer sur le conventionnement entre les deux parties, fixant les engagements de chacun.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la société SPARFLEX.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3541

7a-APPROBATION DU PROJET DU FUTUR « SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE » (SPR)

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2016-927 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine qui instaure un régime unique de protection du patrimoine en fusionnant les Secteurs Sauvegardés, les Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager et les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine en « Sites Patrimoniaux Remarquables »,

Vu l'arrêté préfectoral portant création d'une Zone de Protection du patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune d'Epernay en date du 1^{er} août 2003,

Vu la délibération du 30 juin 2003 approuvant le projet définitif de la ZPPAUP,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi « Grenelle II »,

Vu la délibération du 13 mai 2013 approuvant la transformation de la ZPPAUP en AVAP,

Vu la délibération du 24 juin 2013 approuvant la constitution de la Commission Locale,

Vu la délibération du 13 décembre 2016 adoptant la nouvelle appellation « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) pour le périmètre de protection et « Plan de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine » (PVAP) pour tout document relatif au diagnostic patrimonial, au règlement et au rapport de présentation,

Vu la délibération n°17-3339 du 20 mars 2017,

Vu le projet de règlement et de périmètre du futur « Site Patrimonial Remarquable » arrêtés par la commission locale,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant que la délibération n°17-3339 est entachée d'une erreur en ce qu'elle omet de saisir la commission Régionale,

Entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

ABROGE la délibération n° 17-3339 du 20 mars 2017,

ARRETE le projet du futur « Site Patrimonial Remarquable » (SPR),

APPROUVE les projets de règlement et de périmètre du futur « Site Patrimonial Remarquable » (SPR),

SAISIT la Commission Régionale Patrimoniale des Sites pour avis.

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour – 1 contre : M. LEFEVRE – 4 abstentions : Mme PERREIN, M. RICHARD, M. ANGERS et Mme DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3542

7b1-CESSION D'UN DROIT D'USAGE DE STATIONNEMENT AU PARKING SOUTERRAIN DU CENTRE-VILLE AU PROFIT DE LA VILLE PAR LA SCI A.J.K

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable en date du 11 mai 2017,

Considérant la procuration de Mademoiselle KHOURY, en date du 11 mai 2017, à l'effet de rétrocéder le droit d'usage d'un emplacement de parking,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir cette place qui constituera un stationnement complémentaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de la société civile immobilière A.J.K. un droit d'usage d'emplacement de stationnement au parking souterrain du Centre-ville, moyennant le prix de 5.819,94 € toutes taxes comprises, et hors frais d'acte notarié à la charge de la collectivité.

Cette place de stationnement est numérotée 820.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié, et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7PK754 821 2051 IMMO, du budget,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3543

7b2- CESSION D'UN DROIT D'USAGE DE STATIONNEMENT AU PARKING SOUTERRAIN DU CENTRE-VILLE AU PROFIT DE LA VILLE PAR M. et MME PRIN

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant le courrier de Monsieur et Madame PRIN, en date du 2 février 2017, indiquant leur volonté de rétrocéder leur droit d'usage d'un emplacement de parking,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir cette place qui constituera un stationnement complémentaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de Monsieur et Madame PRIN, un droit d'usage d'emplacement de stationnement au parking souterrain du Centre-ville, moyennant le prix de 5.819,94 € toutes taxes comprises, et hors frais d'acte notarié à la charge de la collectivité.

Cette place de stationnement est numérotée 939.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié, et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7PK754 821 2051 IMMO, du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3544

7c-PRÊT A USAGE DES PARCELLES DU MONT-BERNON PAR LA S.A M.H.C.S. AU PROFIT DE LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 novembre 2011, n° 11-3308,

Vu les articles L 451-1 à L451-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant le projet de mise en valeur du Mont-Bernon de la Ville d'Epernay,

Considérant que ce projet est également assis sur des parcelles appartenant à la société MHCS,

Considérant l'accord de la société MHCS pour occuper à long terme les parcelles concernées par cet aménagement et lui appartenant à savoir les parcelles cadastrées section AT n°127, 136, 137, et 388,

Considérant que la location s'effectuera à titre gratuit et qu'en contrepartie la Ville d'Epernay réalisera les travaux d'aménagement du site, et assurera l'entretien des parcelles louées,

Considérant la nécessité de signer un prêt à usage par acte notarié,

Considérant le projet de bail,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'occuper à usage gratuit, d'une durée minimum de 30 ans, les parcelles au lieu-dit « Le Mont-Bernon », cadastrées section AT n°127, 136, 137, 388 pour une surface totale de 2ha 41a 86ca, propriété de la Société MHCS.

APPROUVE le projet de prêt à usage ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à le signer et/ou tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3545

7d-APPLICATION AU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS D'ELABORATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU CODE DE L'URBANISME

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015, relative à la partie législative du livre I^{er} du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2013, prescrivant la révision de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant qu'aux termes d'une réforme, des dispositions ont été introduites par le décret du 28 décembre 2015 visant à moderniser le contenu du Plan Local d'Urbanisme, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant que cette réforme est entrée en vigueur de manière progressive puisqu'elle s'applique lors de la prochaine révision ou élaboration du P.L.U,

Considérant toutefois, que pour les procédures de révisions ou d'élaboration initiées avant le 1^{er} janvier 2016, ces nouvelles dispositions réglementaires pourront s'appliquer au P.L.U, si le Conseil municipal se prononce en faveur de l'intégration du contenu modernisé du P.L.U, au plus tard lors de la délibération arrêtant le projet de P.L.U,

Considérant que la Ville d'Épernay a engagé la révision de son P.L.U en mai 2013,

Considérant que pour une meilleure cohérence entre le contenu du P.L.U, ses références réglementaires et la recodification et modernisation du Code de l'urbanisme, il est nécessaire de faire application des dispositions du Code de l'Urbanisme en vigueur,

Il est proposé au Conseil Municipal de décider que sera applicable au P.L.U d'Épernay, en cours de révision, l'ensemble des articles R. 151-1 à R.151-55, du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE que les nouvelles dispositions réglementaires issues du décret du 28 décembre 2015, à savoir les articles R 151-1 et R 151-55 du Code de l'Urbanisme, s'appliqueront au P.L.U d'Épernay en cours de révision.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3546

7e-BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE MADAME ALINE TRIOLET

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Commerce et les articles L 145-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 21 novembre 2016, (16-2961),

Vu l'avis de la commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable en date du 11 mai 2017,

Vu le protocole conclu le 1^{er} juillet 2016 avec Madame Aline TRIOLET pour le transfert de l'activité bar brasserie,

Considérant que le protocole du 1^{er} juillet 2016 prévoit une indemnisation en nature du fonds de commerce par le transfert dans un local équivalent,

Considérant que la location de ces locaux permettra de maintenir l'activité commerciale de Café-Bar et Tabac dans le quartier de Bernon,

Considérant la nécessité de conclure un bail commercial au profit de Madame Aline TRIOLET,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de louer, par bail commercial, au profit de Madame Aline TRIOLET, une cellule commerciale réhabilitée sise 15, avenue de Middelkerke, dépendant d'un ensemble immobilier, d'une surface de 151,62 m² moyennant la somme de 90 €/m² HT et charges,

APPROUVE le projet de bail commercial ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le bail commercial ci-annexé, et tout document relatif à cette affaire, et que les frais d'acte seront supportés par le Preneur et le Bailleur, chacun pour moitié.

Adopté à l'unanimité des votants.
Mme TRIOLET ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3547

7f-TRANSITION ENERGETIQUE CONVENTION TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17-3201 du 17 janvier 2017 adoptant la convention Ville Respirable en cinq ans,

Vu la convention particulière d'appui financier à signer avec l'Etat,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant que l'Etat a lancé un appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,

Considérant qu'une nouvelle convention est engagée permettant un soutien financier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention particulière d'appui financier à signer avec l'Etat,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer,

DIT que les crédits et les dépenses sont inscrits au budget 2017.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3548

7g-CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU « RESPONSIB'ALL DAY » 2017 SOCIETE G.H. MUMM ET CIE ET LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant l'organisation de la journée mondiale RESPONSIB'ALL DAY du groupe Pernod Ricard le jeudi 1^{er} juin 2017,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay de s'associer à cette journée RSE orientée cette année par les filiales champenoises sur la protection des pollinisateurs,

Considérant l'engagement de la Ville d'Épernay pour la protection de la Biodiversité et en particulier des pollinisateurs,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de partenariat ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer,

DIT que les crédits et les dépenses seront inscrits au budget 2017.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3549

7h-INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EX SOCIETE SITA NORD EST DEPOT DE DECHETS COMMUNAUX – COMMUNE DE CHOUILLY

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'environnement, titre 1^{er} du livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la circulaire du 8 février 2007, relative à la prévention de la pollution des sols pollués – Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués,

Vu les installations exploitées par la société SITA Nord Est, situées au lieudit « La Borde » sur le territoire de la commune de Chouilly, autorisées par arrêté préfectoral n°93-A-02-IC du 22 janvier 1993, modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire n°2000-A-07-IC du 21 janvier 2000,

Vu le rapport au préfet du 26 mai 2016, actant la cessation définitive d'activité de la société SITA Nord Est,

Vu l'article L 5216-5 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant que la société SITA Nord Est a exploité un centre de transit d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Chouilly,

Considérant que la présente de l'ancienne décharge d'ordures ménagères sur le site de transfert de déchets a conduit l'exploitant, pour le compte de la commune, à déposer un dossier de demande d'institution de servitude d'utilité publique,

Considérant que la présence du stockage « historique » de déchets ménagés sur le site est susceptible de porter atteinte à l'environnement,

Considérant que le stockage « historique » de déchets ménagers couvre la totalité de la surface de la parcelle,

Considérant que ce stockage de déchets ne peut être aujourd'hui retiré pour des raisons économiques,

Considérant qu'il convient d'en garder la mémoire et de préciser les précautions retenues en cas de changement d'usage du sol,

Considérant que le site exploité est une propriété de la commune d'Epernay,

Considérant que la commune d'Epernay en tant que propriétaire doit émettre un avis quant au projet d'arrêté préfectoral,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique ainsi que la surveillance des eaux souterraines.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3550

7i-DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES ET INSTALLATIONS DE TRAITEMENT POUR LA CARRIERE DE LA PLAINE D'AY - EPERNAY

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu les articles R.512-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires et d'installation de traitement pour la plaine d'Ay-Epernay,

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'aménagement de la Plaine d'Ay-Epernay s'est engagé dans le projet d'aménagement « l'Île Bleue »,

Considérant que le projet comprend l'exploitation des gisements de sables et de graviers, sa remise en état, et la réalisation d'une base de loisirs,

Considérant que la société Action simplifiée carrière de la Plaine d'Ay s'est vue confier l'exploitation de la carrière préalable à l'aménagement de la base de loisirs,

Considérant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires et d'installation du traitement pour la Plaine d'Ay-Epernay,

Considérant que la commune d'Epernay doit émettre un avis quant à cette demande,

Considérant les plans réglementaires,

Considérant les résultats de l'étude d'impact de décembre 2015,

Considérant les résultats de l'étude de dangers de décembre 2015,

Considérant l'attestation de maîtrise foncière et autres justificatifs de décembre 2015,

Considérant les résultats des études techniques de décembre 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires et d'installation de traitement pour la carrière de la plaine d'Aÿ-Epernay.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3551

7j-FERMETURE TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DE L'ESPACE PUBLIC RUE GAMBETTA A TITRE GRATUIT

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-3049 en date du 13 décembre 2016 relative aux tarifs municipaux pour l'année 2017,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie Urbanisme et Développement Durable du 11 mai 2017,

Considérant que la S.A.R.L C Comme, représentée par Monsieur Frédéric DRICOT sollicite, dans le cadre de l'anniversaire des dix ans de son établissement, la fermeture temporaire de la rue Gambetta du samedi 1^{er} juillet à partir de 8 heures jusqu'au 2 juillet à 23 heures afin d'installer des espaces couverts temporaires,

Considérant qu'en parallèle de la Champagne en Fête, cet événement associe plusieurs partenaires tels que l'Office de Tourisme d'Epervain Pays de Champagne, le Comité Régional de Tourisme de Champagne Ardenne, l'Agence de Développement Touristique de la Marne et l'association des Sites Remarquables du Goût,

Considérant la participation directe de quatre chefs restaurateurs sparnaciens, (la Grillade Gourmande, les Berceaux, le Théâtre, Chez Max) contribuant ainsi au dynamisme du secteur touristique et à la reconnaissance de nos terroirs,

Considérant la volonté d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité de la fermeture de la rue Gambetta,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE la gratuité de la fermeture de la rue Gambetta afin de permettre le déroulement de la manifestation organisée par la S.A.R.L C Comme qui aura lieu du samedi 1^{er} juillet 2017 à partir de 8 heures jusqu'au 2 juillet 2017 à 23 heures.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : Mme PERREIN et M. RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31.05.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 17 mai 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, absent au rapport 7j, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Chantal CLEMENT, M. Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Christian DEMONGIN, présent du rapport 1 au rapport 7i, et ensuite représenté par M. Pierre MARANDON pour le rapport 7j, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par Mme Christine MAZY, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT, M. William RICHARD, représenté Mme Hélène PERREIN.

Délibération n° 17-3552

8-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de la délibération du 14 avril 2014, et du 21 mars 2016, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 28 janvier 2017, de conclure un avenant n°10 au marché de services d'exploitation de la chaufferie du Mont-Bernon avec le groupement DALKIA/COGESTAR 2. L'avenant a pour incidence financière la modification du terme R2cf dont le montant s'élève dorénavant à 407 704, 43 € H.T au lieu de 251 907,12 € H.T.

2°) Le 6 mars 2017, de solliciter un soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant :

- la numérisation du journal « Le Champenois » et des menus des maisons de champagne à hauteur de 40 % du montant total hors taxe des coûts, estimé à 3 000 € soit 1 200 € ;
- la poursuite des interventions relatives aux fonds anciens à hauteur de 40 % du montant total hors taxe des coûts, estimé à 10 350 € soit 4 140 € ;
- un complément matériel au titre de la ré-informatisation des médiathèques à hauteur de 40 % du montant total hors taxe des coûts, estimé à 6 737 €, soit 2 695 € ;
- la poursuite de la restauration des registres d'Etat civil, la restauration et la numérisation des plans du cadastre napoléonien, l'achèvement de la restauration de la série H à hauteur de 40 % du montant total hors taxe des coûts, estimé à 5 000 € soit 2 000 € ;
- l'entretien annuel des orgues classées à hauteur de 50 % du montant total hors taxe des coûts, estimé à 6 808 € soit 3 404 € ;
- le projet « Histoires d'un soir », création d'un livret pédagogique, complément de l'exposition « Mémoire de Pays », organisation et édition d'une brochure commune pour les Journées Européennes du Patrimoine à hauteur de 46 % du montant toutes taxes comprises des coûts, estimé à 7 500 € soit 3 400 €.

3°) Le 7 mars, 28 avril et 9 mai 2017, d'accepter les indemnités de :

- 1458,65 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état du portique endommagé, rue du Comte Lambertye, suite à une mauvaise manœuvre d'un véhicule lourd, le 21 octobre 2016.

- 466,62 euros, correspondant à la mise en sécurité et le nettoyage de la chaussée, suite au déversement d'un liquide hydraulique sur la chaussée, provoqué par la défaillance mécanique d'un engin agricole.

- 114,68 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état du panneau endommagé, avenue Beethoven, suite à la mauvaise manœuvre d'un véhicule lourd, le 10 février 2017.

- 187,92 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état d'un protège candélabre, sur le parking de la salle des Fêtes, suite à la mauvaise manœuvre d'un véhicule lourd, le 5 février 2017.

- 564,80 euros, correspondant à la mise en sécurité et le nettoyage de la chaussée, suite au déversement de graviers sur la chaussée, perdu par un véhicule, le 14 mars 2017.

4°) Le 9 mars 2017, de conclure un marché pour la création de locaux pour l'Épicerie Sociale et les Restos du Cœur, avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : « Maçonnerie – Faïence – Carrelage » : CEBAT CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 11 490 € T.T.C.

- lot n°2 : « Menuiseries extérieures aluminium » : MELODA, et ce, moyennant la somme de 4 956,11 € T.T.C.

- lot n°3 : « Menuiseries intérieures » : MELODA, et ce, moyennant la somme de 55 800 € T.T.C.

- lot n°4 : « Electricité » : VERTELEC, et ce, moyennant la somme de 26 280 € T.T.C.

- lot n°5 : « Plomberie » : HABITAT CONFORT, et ce, moyennant la somme de 8 142 € T.T.C.

- lot n°6 : « Chauffage » : EURL MORLET, et ce, moyennant la somme de 23 280 € T.T.C.

- lot n°7 : « Peinture » : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS, et ce, moyennant la somme de 13 813,15 € T.T.C.

- lot n°8 : « Revêtement de sol caoutchouc » : J.QUATREVAUX, et ce, moyennant la somme de 23 343,18 € T.T.C.

5°) Le 13 mars 2017, de solliciter un soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour :

- le reconditionnement et la localisation des collections, consistant à l'acquisition de matériels adaptés, au financement de 4 postes dédiés, ainsi que l'opération de déménagement dans le nouveau centre de conservation à hauteur de 50 % du montant total estimé des coûts, soit 175 000 euros.

- la restauration des collections du parcours muséographique d'exposition permanente à hauteur de 56 % du montant total estimé des coûts, soit 24 830 euros.

- la création d'un poste de chargé des publics à compter de janvier 2017 à hauteur de 50 % du montant total estimé des coûts, soit 16 532 euros.

6°) Le 16 mars 2017, de céder à la société JORRIS SEGUERA un matériel vétuste, de type remorque de marque VSN Remorques, et ce, moyennant la somme de 500 € T.T.C.

7°) Le 17 mars 2017, de conclure un marché pour les travaux d'aménagement de la Coulée verte en bord de Cubry avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : « Aménagement Paysagers » : ID VERDE, et ce, moyennant la somme de 253 329,60 € T.T.C.

- lot n°2 : « Menuiserie » : FRANCIAL MOBI, et ce, moyennant la somme de 54 982,80 € T.T.C.

- lot n°3 : « Serrurerie » : MECANO SOUDURE VERNIER, et ce, moyennant la somme de 53 482,80 € T.T.C.

8°) Le 21 mars 2017, de solliciter un soutien financier auprès de la Région Grand Est pour le financement de la mission d'étude et de conseil pour l'aménagement de l'esplanade Charles-de-Gaulle dont le montant s'élève à 25 000 € HT.

9°) Le 23 mars 2017, de passer un avenant n°1 au lot n°1 « Couverture – Zinguerie » du marché relatif à la réalisation de travaux de couverture et zinguerie avec LES COUVREURS GOMBERT ENTREPRISE, et ce, moyennant la somme de 14 630,48 € T.T.C., qui représente une augmentation de 3,13 % du montant initial des travaux de ce lot.

10°) Le 27 mars 2017, d'organiser à la Maison Pour Tous, une exposition des œuvres des élèves des écoles, avec l'association « Lire et Faire Lire », qui mettra à disposition de la Ville d'Epernay des œuvres du 28 avril 2017 au 18 mai 2017, et ce, à titre gracieux.

11°) Le 28 mars 2017, de signer un accord cadre à bons de commande pour les prestations d'entretien des espaces verts avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : LE NOUVEL ATELIER, entretien courant des espaces verts, et ce, moyennant la somme de 32 298,60 € T.T.C.

- lot n°2 : FRANCE ENVIRONNEMENT, entretien de chemins et talus, et ce, moyennant la somme de 8 496, 00 € T.T.C.

- lot n°3 : LE CENTRE DE JONCHERY, broyage de sapins, et ce, moyennant la somme de 1 655 € HT.

- lot n°4 : TECHNIGAZON, taille et arrosage, et ce, moyennant la somme de 4 938, 00 € T.T.C.

L'accord-cadre est conclu du 28 mars au 31 décembre 2017. Il peut être reconduit par périodes successives d'un an pour une durée maximale de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

12°) Le 29 mars 2017, de consentir à l'association Les Papillons Blancs, la mise à disposition de salles d'activités au sein de la Maison des Parents et de l'Enfant, deux demi-journées par semaine en fonction des besoins du public accueilli. Cette mise à disposition prendra effet du 29 mars au 31 décembre 2017. Elle se renouvellera tacitement par année civile, à compter du 1^{er} janvier 2018, dans la limite de 3 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

13°) Le 29 mars 2017, de désaffecter des propriétés communales et de mettre au pilon 2615 documents dont la liste est consultable à la médiathèque Centre-ville.

14°) Le 30 mars 2017, de solliciter un soutien financier auprès de l'Etat pour l'aménagement des locaux de l'Epicerie sociale, dont le coût des travaux est estimé à 109 700 HT, à hauteur de 22 %, soit une subvention de 24 134 €.

15°) Le 30 mars 2017, d'attribuer le marché pour l'étude d'optimisation de la flotte automobile à la société Jacques DECLERCQ, et ce, moyennant la somme de 18 840 € T.T.C.

16°) Le 3 avril 2017, de souscrire les services de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'achat et la maintenance de 8 photocopieurs, et ce, moyennant la somme de 13 673,89 € H.T. Le montant de la redevance trimestrielle de maintenance est fixe sur 5 ans et s'élève à 2 198,92 € H.T.

17°) Le 5 avril 2017, dans le cadre de la manifestation la « Fête de la Bière » de confier à l'association « Rootsvibes », l'organisation d'un concert avec le groupe « Ebene and the Soul Rockers », le 10 juin 2017 à 19 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 400 € T.T.C.

18°) Le 11 avril 2017, dans le cadre de la manifestation « Défil'mania », de confier à l'association « Moto Club d'Epernay », l'organisation du défilé et du spectacle acrobatique de motos, sur le parking arrière du hall des sports Pierre-Gaspard, le 8 juillet 2017, et ce, moyennant la somme de 7 000 € T.T.C.

19°) Le 12 avril 2017, de sortir du domaine privé communal des livres dont la Ville d'Epernay n'a plus l'utilité, et de les céder, à titre gracieux, au dispositif de Réussite Educative dans le cadre de ses activités.

20°) Le 13 avril 2017, afin de développer l'offre en équipements sportifs en accès libre par l'acquisition d'un city-park composé d'un terrain multisports et de buts de basket play-ground et l'installation de huit modules de fitness extérieurs, de solliciter des subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), et le Conseil Départemental de la Marne. La participation du CNDS est estimée à 40 % du coût total du projet, soit une subvention prévisionnelle de 39 005,83 € HT et celle du Conseil Départemental est estimée à 17 %, soit une subvention prévisionnelle de 16 577,00 € HT.

21°) Le 13 avril 2017, de solliciter un soutien financier auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 % pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique pour les sols stabilisés et gravillonnés, dont le montant est estimé à 6 775,45 € HT.

22°) Le 13 avril 2017, de conclure un marché pour la création d'un centre de conservation avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : « structure – gros œuvre – charpente – VRD », BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE, et ce, moyennant la somme de 459 481,12 € T.T.C.
- lot n°2 : « étanchéité – bardage », SOPREMA ENTREPRISES, et ce, moyennant la somme de 416 942,20 € T.T.C.
- lot n°3 : « façades menuisées – menuiseries extérieures – porte sectionnelle », BASLE, et ce, moyennant la somme de 98 144,78 € T.T.C.
- lot n°4 : « cloisons sèches – doublages – faux-plafonds », FH AMENAGEMENTS INTERIEURS, et ce, moyennant la somme de 57 267,60 € T.T.C.
- lot n°5 : « cloisons modulaires isothermes », SOPROMEKO, et ce, moyennant la somme de 313 230,13 € T.T.C.
- lot n°6 : « menuiseries intérieures bois », MELODA, et ce, moyennant la somme de 54 442,93 € T.T.C.
- lot n°7 : « métallerie – serrurerie », BASLE, et ce, moyennant la somme de 80 288,10 € T.T.C.
- lot n°8 : « revêtement de sol résine », SARL COMPAGNIE GENERALE DE SYNTHESE, et ce, moyennant la somme de 52 776,50 € T.T.C.
- lot n°9 : « revêtement de sols – peinture », QUATREVAUX, et ce, moyennant la somme de 46 200 €. T.T.C.
- lot n°10 : « chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires », STE NOUVELLE HENRI CONRAUX, et ce, moyennant la somme de 331 466,36 € T.T.C.
- lot n°11 : « électricité – courants forts – courants faibles », INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE, et ce, moyennant la somme de 205 937,58 € T.T.C.

23°) Le 18 avril 2017, de se constituer partie civile afin d'obtenir réparation du préjudice subi, estimé à 499,10 € T.T.C., correspondant à la remise en état d'un espace vert dégradé.

24°) Le 19 avril 2017, dans le cadre de l'action « Passeport Vacances » en période estivale, soit du 10 juillet au 18 août 2017, de mettre en place les partenariats suivants :

- l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne mettra à disposition 1 animateur pour encadrer les activités, et ce, à titre gracieux.

- le Rugby Epernay Champagne mettra à disposition 2 animateurs pour encadrer les activités, et ce, à titre gracieux.

- le Rugby Epernay Champagne mettra à disposition, un véhicule 9 places, et ce, moyennant une indemnité kilométrique fixée à 0,50 € du kilomètre.

- l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne mettra à disposition, un véhicule 9 places, et ce, à titre gracieux.

- le Ping Pong Club Epernay mettra à disposition, 8 tables de Ping Pong pour l'activité, qui aura lieu au sein du gymnase Henri-Viet, de 13 H 30 à 16 H 30, les 10, 17, 25 juillet, et les 3, 7, et 17 août 2017, et ce, à titre gracieux.

25°) Le 18 avril 2017, de conclure un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des diagnostics amiante sur les bâtiments et sur la voirie avec l'entreprise QUALICONSULT IMMOBILIER, et ce, moyennant un montant estimatif de 33 468, 00 € T.T.C.

26°) Le 20 avril 2017, de candidater à l'appel à projet pour la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et à leurs groupement (DSIL) enveloppe 1, « grandes priorités » d'investissement pour :

- la réalisation de travaux de sécurisation des espaces scolaires, 53 800 € programmés en 2017, et de solliciter une subvention à hauteur de 35,69 % soit 19 200 € ;

- la réalisation de travaux de sécurisation dans les lieux d'accueil de la petite enfance, 10 990 € et de solliciter une subvention à hauteur de 70 % soit 7 693 € ;

- la réalisation de travaux d'accessibilité des gymnases Hanauer, Henri-Viet et Beethoven, 160 900 € programmés en 2017, et de solliciter une subvention à hauteur de 70 % soit 112 630 euros ;

- la réalisation de travaux d'accessibilité des écoles élémentaires Jean-Jaurès et Vignes Blanches 1, 47 350 € et de solliciter une subvention à hauteur de 70 % soit 33 145 euros.

27°) Le 24 avril 2017, de consentir à M. BRISSON une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis au rez-de-chaussée, 7, allée de la Montagne pelée à Epernay. Cette convention est consentie du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, et ce, moyennant la somme de 400,67 euros par mois.

28°) Le 24 avril 2017, de consentir à M. LEBON une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type I sis au 1^{er} étage, 7, allée de la Montagne pelée à Epernay. Cette convention est consentie du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, et ce, moyennant la somme de 300,97 euros par mois.

29°) Le 27 avril 2017, de conclure avec la SACEM un contrat pour la sonorisation des cours de gymnastique, à la Maison Pour Tous, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et ce, moyennant la somme de 186,05 € H.T.

30°) Le 27 avril 2017, dans le cadre d'un séjour en Ardèche, de mettre à la disposition du Club de Prévention, le véhicule 9 places immatriculé AR 620 AE de la Maison Pour Tous, du 9 juin à 17 H 00 au 19 juin 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

31°) Le 27 avril 2017, de mettre à la disposition du PEPS – (Plate-forme d'Education et de Prévention pour la Santé de l'Hôpital Auban-Moët), une partie du hall d'entrée de la médiathèque centre-ville, pour l'exposition et l'installation d'un stand d'information de la « Journée sans tabac », du 30 mai au 30 juin 2017, et ce, à titre gracieux.

32°) Le 2 mai 2017, de vendre à la commune de Mancy, une double balconnière Greencity et trois double demi-vasques Greencity, provenant du Pont de Marne, celles-ci n'étant plus compatibles avec les nouveaux garde-corps, et ce, moyennant la somme de 170 €.

33°) Le 2 mai 2017, dans le cadre de la manifestation la « Fête de la Bière », de mettre à la disposition de l'association « Les Amis du Chalet de l'Arcanière », le véhicule immatriculé 832AKJ51, du 9 au 11 juin 2017, et ce, à titre gracieux.

34°) Le 5 mai 2017, dans le cadre de la Fête Nationale du 14 juillet, de confier à la compagnie du Tire-Laine l'organisation d'un concert « LE BAL TAK'SHOW », de 20 H 00 à 23 H 00 et de 23 H 30 à 00 H 30, avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 3 578,50 € T.T.C.

35°) Le 5 mai 2017, dans le cadre des festivités du 50^{ème} anniversaire de jumelage avec la ville de Middelkerke, de confier à Mme BEGYN, l'organisation d'une prestation musicale, dans les jardins de l'Hôtel de Ville, le 10 juin 2017 à 13 H 00, et ce, moyennant la somme de 300 € T.T.C.

36°) Le 9 mai 2017, de consentir à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne un contrat de location des locaux situés 40, place Bernard-Stasi à Epernay, dépendant d'un immeuble en copropriété. Le contrat est consenti pour une durée de dix ans consécutifs et prendra effet à compter du 9 mai 2017, et ce, moyennant un loyer annuel de 71 500 € hors charges.

37°) Le 9 mai 2017, de conclure un accord-cadre pour la fourniture de gaz naturel pour les bâtiments de la Ville d'Epernay et du C.C.A.S d'Epernay avec les entreprises suivantes : TOTAL ENERGIE GAZ, ENGIE, ENI GAS & POWER FRANCE et GAZ DE BORDEAUX. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix fixés dans l'accord-cadre et dans les marchés subséquents. L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} juin 2017, résiliable annuellement.

38°) Le 9 mai 2017, de conclure un accord-cadre pour la réalisation de prestations de sécurité et de gardiennage avec la société F.S.E. SECURITE GRAND EST, à partir du 1^{er} juin 2017, pour une période d'un an renouvelable pour une durée maximale de 3 ans, et ce, moyennant la somme de 113 422,90 € T.T.C.

39°) Le 9 mai 2017, de conclure un marché pour les travaux de charpente, couverture, zinguerie et traitement de charpente sur divers bâtiments de la Ville d'Epernay avec LES COUVREURS GOMBERT, et ce, moyennant la somme de 168 000 €.T.T.C.

40°) Le 10 mai 2017, d'organiser avec la Ville de Middelkerke, une exposition de 20 photographies, à la médiathèque Centre-ville, du 9 juin au 5 juillet 2017, et ce, à titre gracieux.

41°) Le 10 mai 2017, de confier à l'association « Osmose et Synergie », l'animation d'un atelier relaxation, magie et marionnettes pour les enfants inscrits aux nouvelles activités périscolaires, à raison de 3 créneaux par semaine, de 15 H 35 à 16 H 50, du 10 mai au 7 juillet 2017, et ce, moyennant la somme de 200 € par semaine scolaire pour deux animateurs.

42°) Le 17 mars et 28 avril 2017, de mettre gracieusement, à la disposition de :

- la coopérative scolaire représentée par Mme CHARDONNET, la cour, les toilettes des préaux, de l'école élémentaire BACHELIN, le 19 mars 2017, de 6 H 00 à 18 H 00.

- l'association des parents d'élèves représentée par Mme LAMARLE, la cour les classes, les toilettes de l'école élémentaire MARX DORMOY, le 30 juin 2017 de 17 H 30 à 23 H 30.

- l'association des parents d'élèves de l'école maternelle JANCELINS, la cour, la salle de motricité, et les toilettes de l'école, le 30 avril 2017 de 8 H 00 à 19 H 00 et le 24 juin 2017 de 8 H 00 à 17 H 00.

- la directrice de l'école maternelle HORTICULTURE, la cour, toute l'école et les toilettes de l'école, le 24 juin 2017 de 9 H 00 à 17 H 00.

43°) Les 7,14, 21, 23, 24, 31 mars, 3, 6, 7, 11, 12, 13, 18, 24, 25, 27 avril, 5, 10 mai 2017 de mettre :

- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- l'Harmonie des Chemins de Fer, la grande salle, le 19 mars 2017, de 10 H 00 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 414 €.

- l'Harmonie des Tonneliers, la grande salle, le 26 mars 2017, de 10 H 00 à 24 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Sparnamusic, l'Espace Jeunes, le 2 avril 2017, de 9 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 91 €.

- l'association Rêves, la grande salle, le 1^{er} avril 2017, de 11 H 00 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 303 €.

- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, la grande salle et le foyer, le 29 mars 2017, de 12 H 30 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 606 €.

- la Fédération « Les Républicains », l'Espace Jeunes le 29 mars 2017, de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

- « la France Insoumise », l'Espace Jeunes, le 14 avril 2017, de 17 H 00 à 22 H 30, et ce, à titre gracieux.

- Mme AYNUR, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 22 avril 2017, de 8 H 00 à 3 H 00, et ce, moyennant la somme de 793 €.

- Epernay Jumelages, l'Espace Jeunes, le 27 avril 2017, de 17 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'Accordéon du Cœur, la grande salle et la cuisine, le 30 avril 2017, de 8 H 30 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 692 €.

- l'association CHAVALOIN, la grande salle, le foyer, la cuisine et l'Espace Jeunes, le balcon et les loges, le 8 avril 2017 de 8 H 30 à 04 H 00, et ce, moyennant la somme de 592 €.

- l'association l'Imagin' à Lire, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 23 mai 2017, de 7 H 30 à 17 H 30, et ce, à titre gracieux.

- la Coopérative les Coteaux de Champagne, la grande salle et la cuisine, le 12 mai 2017, de 11 h 00 à 04 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 186 €.

- l'Etoile Sparnacienne, la grande salle, la cuisine, et les loges, le 6 mai 2017, de 15 H 00 à 03 H 00, et ce, moyennant la somme de 592 €.

- l'Accordéon Club d'Epernay, l'Espace Jeunes, le 14 mai 2017, de 9 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 91 €.

- Sparnamusic, l'Espace Jeunes, le 28 mai 2017, de 9 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 91 €.

- l'Avenir Musique, la grande salle, la cuisine et le foyer, le 21 mai 2017, de 09 H 30 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 501 €.

- Le Ping Pong Club d'Epernay, l'Espace Jeunes, le 13 mai 2017, de 16 H 00 à 01 H 00, et ce, moyennant la somme de 253 €.

- l'Association Bernon Loisirs, l'Espace Jeunes, le 16 juin 2017, de 9 H 00 à 01 H 00, et ce, moyennant la somme de 253 €.

- l'Oreille en Fête, la grande salle et le foyer, du 16 au 17 juin 2017, de 08 H 00 à 23 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 778 €.

- le Centre Artistique d'Epernay, la grande salle, le foyer la cuisine et l'Espace Jeunes, du 9 au 10 juin 2017, de 9 H 00 à 1 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 184 €.

- les Black Eagles, la grande salle et la cuisine, le 24 juin 2017, de 10 H 00 à 3 H 00, et ce, moyennant la somme de 592 €.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Mme BEENEN, du 31 mars à 17 H 45 au 3 avril 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
 - l'association « TROUSSI SHOW », du 29 mars au 5 juillet 2017, tous les mercredis soirs, à partir de 18 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - Mme OKOMKWO, du 12 mai à 17 H 45 au 15 mai 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
 - Mme MOUTON, du 5 mai à 17 H 45 au 9 mai 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
 - l'association Les Roses Blanches, tous les 3^{ème} mardis de chaque mois hors vacances scolaires, de 17 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - l'association Les Roses Blanches, du 19 mai à 17 h 45 au 22 mai 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - Mme GRIVEAU, du 9 juin à 17 H 45 au 12 juin 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
 - Mme BARADON, du 26 mai à 17 H 45 au 29 mai 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
- La salle multimédia de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :
- Le Club de Prévention, du 25 avril au 7 juillet 2017, tous les mardis et vendredis de 10 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - La Croix Rouge Française, à partir du 27 avril 2017, tous les jeudis de 9 H 00 à 19 H 00, jusqu'au 21 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.
- L'ensemble des salles de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :
- CCAS, le 8 juillet 2017 de 8 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.
- La salle polyvalente, la salle de réunion et la salle du Piccolo de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :
- La Fédération des Centres Sociaux, le 15 juin 2017, de 13 H 30 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.
- Des salles de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :
- La Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, la salle de conférence en grande configuration ainsi que les salles 4, 5 et 6, pour assurer ses Conseils communautaires 2017, et ce, à titre gracieux.
 - La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne, un bureau de permanence, du 1^{er} avril au 31 décembre 2017, les mardis et jeudis de 9 H 00 à 12 H 00, et ce, moyennant la somme de 23,50 €.
 - « La France insoumise », annulation à la demande du bénéficiaire (la décision n°17-3271).
 - L'association « Kaléidoscope d'Epernay », la salle n°2, du 15 avril au 31 décembre 2017, les lundis de 17 H 30 à 19 H 30 et les samedis de 10 H 00 à 12 H 00, et ce, moyennant la somme de 27 €.
 - Madame BREVOT, la salle n°2 du 15 avril au 31 décembre 2017, les mercredis de 14 H 00 à 19 H 00 (hors vacances scolaires), et ce, moyennant la somme de 22 €.
 - L'association « Alcool, Ecoute, Joie et Santé de la Marne », une salle ou un bureau, du 15 avril au 31 décembre 2017, les jeudis de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 27 €.
 - Le Comité de la Marne de Basket-Ball, la salle de conférence, le 9 juin 2017, de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 126 €.
 - « Les Républicains de la Marne », la salle de réunion n°5, le 12 mai 2017, de 18 H 30 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 37 €.

- Le studio de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :
 - L'association Graines de citoyenneté, du 23 mars au 5 juillet 2017, les mardis de 17 H 00 à 00 H 00, et les vendredis de 14 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.
- La salle de Danse de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :
 - La Caisse des Ecoles, du 23 mars au 7 juillet 2017, les vendredis de 15 H 45 à 17 H 15, et ce, à titre gracieux.
 - Mesdames COULIBALY, BIZI, et FLITI, du 24 mars au 20 mai 2017, les vendredis de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.
- La salle d'activité de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :
 - L'association Culturelle et Culturelle d'Epernay, du 26 mai au 27 juin 2017, de 18 H 30 à 7 H 00, tous les jours, et ce, à titre gracieux.
- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :
 - l'association « Black Eagles », du 12 mai à 18 H 00 au 15 mai 2017 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - l'association « Epernay 64 », du 19 mai à 18 H 00 au 22 mai 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
 - M. CLAUDE, du 28 avril à 18 H 00 au 2 mai 2017 à 9 H00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
 - le Club de Prévention, du 26 mai à 18 H 00 au 29 mai 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
 - l'association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 7 avril 2017 à 18 H 00 au 10 avril 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - le Centre d'Information et d'Orientation, le 27 avril 2017 de 11 H 00 à 18 H 30, et ce, à titre gracieux.
 - la Mission locale des pays d'Epernay, Brie et Champagne, le 10 mai 2017, de 8 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - Mme AYOUB, du 24 mars 2017 à 18 H 00 au 27 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 358 €.
 - M. DELREE, du 2 juin à 18 H 00 au 5 juin 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
 - la Maison de l'Enfant, du 8 juin à 16 H 30 au 9 juin 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - Mme AYOUB, en modifiant la décision n°17-3291 du 2 mars 2017, pour la modification de l'utilisation du matériel de sonorisation.
 - l'Union Locale CGT, en modifiant la décision n°17-3282 du 23 février 2017, pour la modification de l'utilisation du matériel de sonorisation.
 - l'association Culturelle des Turcs d'Epernay, en modifiant la décision n°17-3354 du 23 mars 2017, pour la modification de l'utilisation du matériel de sonorisation.
 - l'association Culturelle des Turcs d'Epernay, en modifiant la décision n°17-3280 du 23 février 2017, pour la modification de l'utilisation du matériel de sonorisation.
 - M. CLAUDE, en modifiant la décision n°17-3352 du 23 mars 2017, du fait du souhait de ne plus utiliser la salle.
- la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :
 - Mme DUVERGER, du 21 avril à 17 H 00 au 24 avril 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- Mme SALMON, du 28 avril à 17 H 00 au 2 mai 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- M. VIDOVA, du 12 mai à 17 H 00 au 15 mai 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- Mme BOULONNAIS, du 2 juin à 17 H 00 au 5 juin 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- Mme VANDOORNE, du 9 juin à 17 H 00 au 12 juin 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- Les salles de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

- Le Club de Prévention en modifiant la décision n°15-1527 du 28 septembre 2015 pour ajouter la salle de réunion.

- la salle Belle Noue, à la disposition de :

- Mme. GRANDMAIRE, du 2 juin à 17 H 00 au 5 juin 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

44°) Les 29 mars, 21 avril et 11 mai 2017, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3371 à 3378, 3418 à 3437, 3482 à 3483 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.